

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 09 AVRIL 2021 À 19 H 00

PRÉSENTS : Messieurs BLANCHARD, BEDU, Madame BELOTTINI, Messieurs BOUGRAT, DELHOMME, Mesdames ERNE, FAYE, GOGUÉ, HANICQ, LESIMPLE, MERIGOT, Messieurs PECILE, PISKOREK Bé., PISKOREK Br., PUILLET, Mesdames SARRON, TEYSSIER et Monsieur VAN DE WEGHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs GLEIZES, GUILLAUMIN, Mesdames KROMBACH, MARTIN et TOURILLON.

POUVOIR : Madame TOURILLON à Madame MERIGOT.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur BLANCHARD, Maire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.

❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

Scolaire :

La CDC de La Septaine a investi dans 4 nouveaux équipements numériques aux écoles.

Un comptage des effectifs aura lieu à la rentrée scolaire 2021/2022. En fonction des résultats, il est possible d'ouvrir une classe.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le MARDI 13 AVRIL 2021 à Villabon.

SMERSE :

De gros travaux pour améliorer la quantité d'eau fournie aux communes vont débiter. Une coupure aura lieu en mai. L'information sera diffusée pour informer la population.

SICTREM :

8 communes du SMICTREM souhaitent se rattacher au SICTREM.

Une augmentation de moins de 1% correspondant à une taxe d'enfouissement pour inciter au tri sera ajoutée à la taxe sur les ordures ménagères.

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

Commission espaces verts :

- 03 février, Fleurissement 2021 – Parcours de randonnée.

Le thème du fleurissement portera sur le « Tour de France ».

La vente de fleurs en gros est un succès.

Le parcours de randonnée est à l'étude. La CDC de La Septaine envisage de créer un itinéraire « La Loire à vélo ». Le projet de parcours de randonnée pourrait donc être intégrer à celui de « La Loire à Vélo ».

Commission des finances :

- 05 février, Présentation du budget par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),
- 22 mars, Budget 2021.

Les services de la DGFIP félicitent la commune pour son excellente gestion.

Commission communication, festivités et réceptions :

- 18 février, Relecture des épreuves du journal « Les Nouvelles d'Avord »,
- 30 mars, Projets 2021.

Une réunion trimestrielle sera mise en place pour améliorer la communication entre élus et dialoguer sur différents thèmes.

Commission des travaux :

- 25 février, Projets 2021,
 - 12 mars, Sécurité routière : bande cyclable rue du Général de Gaulle – Questions diverses.
- Différents travaux sont prévus pour 2021 : Aménagement de l'Impasse des Marais, Aménagement de la sortie des cars au collège, création d'un circuit pour BMX avec parking à l'étang de Pilsac et réaménagement de l'accès au parking de la gare.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs chambres électriques ont été déplacées par ENEDIS gratuitement.

La création d'une bande cyclable est en projet rue de l'Yèvre. Il est compliqué de faire le même aménagement rue du Général de Gaulle.

Les enrobés de la rue Guynemer sont pratiquement achevés. L'inauguration est prévue début juin 2021.

Commission des sports :

- 18 mars, Subventions aux associations – Projets 2021.

Le vote sera soumis aux conseillers municipaux lors de cette séance.

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame ERNE est élue secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Les comptes de gestion du comptable (commune - eau – assainissement – lotissement « Les Tortillettes ») sont approuvés à l'unanimité.

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Conformément à l'article L. 1612.12 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit Madame Sophie GOGUÉ – Adjointe au Maire, pour présider l'Assemblée.

En effet, le Maire ne peut participer au vote des comptes administratifs qu'il dresse et qui retracent le résultat de sa gestion lors de l'exercice écoulé.

COMMUNE

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	1 472 366,22 €
↳ Recettes	1 918 315,82 €
↳ Excédent de fonctionnement de clôture	445 949,60 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	1 103 379,18 €
↳ Recettes	1 313 281,67 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	209 902,49 €

Le compte administratif de la commune est accepté à l'unanimité.

EAU

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	147 066,58 €
↳ Recettes	241 167,86 €
↳ Excédent de fonctionnement de clôture	94 101,28 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	158 667,50 €
↳ Recettes	341 387,57 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	182 720,07 €

Le compte administratif du budget eau est accepté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	137 362,63 €
↳ Recettes	202 655,42 €
↳ Excédent d'exploitation de clôture	65 292,79 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	89 315,00 €
↳ Recettes	335 259,03 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	245 944,03 €

Le compte administratif du budget assainissement est accepté à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	2 243 554,16 €
↳ Recettes	2 050 543,28 €
↳ Résultat d'exploitation de clôture - Déficit	- 193 010,88 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	1 996 954,73 €
↳ Recettes	2 123 933,10 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	126 980,37 €

Le compte administratif du budget lotissement « Les Tortillettes » est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend place au sein de l'Assemblée et préside à nouveau le conseil municipal à l'issue du vote relatif aux comptes administratifs 2020.

AFFECTATION DES CRÉDITS DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS 2020

COMMUNE

L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 209 902,49 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2021.

Quant à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 445 949,60 €, il sera affecté au compte 1068 de la section investissement pour 415 949,60 € et au compte 002 de la section de fonctionnement pour 30 000 €.

Vote à l'unanimité.

EAU

L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 182 720,07 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2021.

Quant à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 94 101,28 €, il sera affecté au compte 002 de la section d'exploitation pour 94 101,28 €.

Vote à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 245 944,03 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2021.

Quant à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 65 292,79 €, il sera affecté au compte 002 de la section d'exploitation du budget 2021 pour 65 292,79 €.

Vote à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LE PETIT DOMAINE »

Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de - 193 010,88 € sera affecté au compte 002 - déficit reporté de la section de fonctionnement du budget 2021 pour - 193 010,88 €.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 126 980,37 € sera affecté au compte 001 excédent reporté de la section investissement du budget 2021 pour 126 980,37 €.

Vote à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES LOCALES

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
- décide de maintenir, sans augmentation, le taux des trois taxes locales comme suit pour 2021 :

Taxes à percevoir	Taux (%)	Base	Produit
Taxe d'habitation	7,52	0	0
Foncier bâti * <i>Commune</i> <i>Report du</i> <i>Département</i>	39,37 <i>19,65</i> <i>19,72</i>	1 462 000	575 589
Foncier non bâti	27,74	110 900	30 764

* Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes perçoivent dès 2021 une part du produit de la taxe foncière du département. Chaque commune, se voit donc transférer le taux départemental de foncier bâti qui vient s'additionner au taux communal.

Vote à l'unanimité.

COMMUNE

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 1 890 289 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 1 261 389 €.

Vote à l'unanimité.

EAU

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 265 735 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 352 641 €.

Vote à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 245 563 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 321 709 €.

Vote à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LES TORTILLETES»

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 1 230 493 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 1 094 030 €.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de verser une subvention d'exploitation d'un montant de 30 000 €uros au budget assainissement pour financer les travaux d'entretien de la station d'épuration.

Monsieur le Maire précise que cette possibilité est offerte par la loi, puisque l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le budget principal peut prendre en charge les dépenses d'un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), quelque soit son mode de gestion, au bénéfice des services d'eau et d'assainissement, pour les budgets principaux des communes de moins de 3 000 habitants ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser une subvention d'exploitation d'un montant de 30 000 €uros au budget annexe assainissement, conformément à l'article L. 2224-2 du CGCT.
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE 2021

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les propositions de différents organismes bancaires pour l'ouverture/renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Loire aux conditions suivantes :

- ♦ durée : 1 an
- ♦ montant 100 000€
- ♦ taux : EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0,00%
- ♦ marge : 0,88%
- ♦ commission d'engagement : 0,25% l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- ♦ frais de dossier : 100 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Vu la délibération du 03 mai 2002 relative au Tarif « Jeunes » - Location de la Maison des Jeunes, déposée en Préfecture du Cher le 13 mai 2002.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des droits de place, cimetière, photocopies, marais, locations de salles et prêt de matériel comme suit :

DESIGNATION	TARIFS EN EURO
<u>PLACES</u>	
<u>Marché :</u>	
* Droit de place, si l'étal a une largeur inférieure à 3 m ..	gratuit
* Droit de place, si l'étal a une largeur supérieure à 3 m..	gratuit
<u>Emplacement des forains</u>	
* Fête locale.....	0,25 le m ²
<u>MARAIS</u>	
* Location d'une parcelle :	30,00
- Prix marais	17,49
- Taxes communales	12,51
<u>SERVICES</u>	
* Photocopies uniquement au format A4 en noir et blanc	
- Forfait jusqu'à 50 pages	15,00
- Forfait à partir de 51 pages	30,00
<u>CIMETIERE</u>	
* Concession 50 ans	200,00
* Emplacement columbarium	500,00
(concession de 50 ans)	
* Plaque pour columbarium.....	40,00
10 familles (rond)	
* Plaque pour columbarium.....	60,00
15 familles (courbe)	
* Pour les columbariums, le coût de la gravure de la plaque sera facturé au demandeur de l'emplacement de la concession.	700,00
* Caverne.....	

TARIFS DES SALLES COMMUNALES		
DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	AVORD CDC DE LA SEPTAINE	COMMUNES EXTÉRIEURES
<p style="text-align: center;"><u>SALLE DES FÊTES : rue d'Aindling</u></p> <p><i>Surface : 234 m² - Capacité : environ 200 personnes - Équipements : réfrigérateur, bar.</i></p> <p><u>Cautions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Salle ❖ Télécommandes rideaux fenêtres ❖ Désenfumage (si utilisation sans motif valable) <p><u>Vin d'honneur - Rifles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☼ 1 jour ☼ 2 jours <p><u>Bal - Repas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☼ 1 jour ☼ 2 jours <p><u>Vente - Déballage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☼ 1 jour <p><u>Réunions - Conférences :</u></p>		
	400,00	400,00
	200,00	200,00
	150,00	150,00
	65,00	95,00
	90,00	130,00
	105,00	130,00
	160,00	200,00
	80,00	80,00
	Gratuit	95,00
<p style="text-align: center;"><u>MAISON DES JEUNES : rue Désiré Deschamps</u></p> <p><i>Surface : 180 m² - Capacité : environ 70 personnes - Équipements : cuisine, gazinière, chambre froide, bar.</i></p> <p><u>Caution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Salle, <li style="padding-left: 20px;">sauf anniversaire « Jeunes » (moins de 18 ans) <p><u>Vin d'honneur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☼ 1 jour ☼ 2 jours <p><u>Repas - Soirée - Anniversaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☼ 1 jour ☼ 2 jours <p><u>Vente - Déballage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☼ 1 jour <p><u>Réunions - Conférences :</u></p> <p><u>Anniversaire « Jeunes » (moins de 18 ans) :</u></p> <p><u>Ménage :</u></p>		
	150,00	150,00
	75,00	75,00
	60,00	90,00
	85,00	120,00
	90,00	115,00
	145,00	185,00
	80,00	80,00
	Gratuit	90,00
	15,00	15,00
	14,80 / heure	14,80 / heure

TARIFS DES SALLES COMMUNALES		
DÉSIGNATION	TARIFS EN €UROS	
	AVORD CDC DE LA SEPTAINE	COMMUNES EXTÉRIEURES
<p><u>SALLE POLYVALENTE : rue de l'Yèvre</u> <i>Surface : 1 603 m² - Capacité : 900 personnes – Équipements : cuisine, local de rangement, gazinière, 2 frigos, 1 congélateur.</i></p> <p><u>Caution :</u> ❖ Salle * 1 jour</p>	<p>400,00 1 525,00</p>	<p>400,00 1 830,00</p>
<p><u>SALLE : rue Le Brix</u> <i>Surface : 61 m² - Capacité : environ 60 personnes.</i></p> <p><u>Caution :</u> ❖ Salle</p> <p><u>Réunions – Conférences :</u></p>	<p>150,00 88,00</p>	<p>150,00 88,00</p>

TARIFS DU PRÊT DE MATÉRIEL		
DÉSIGNATION	TARIFS EN €UROS	
	AVORD	COMMUNES EXTÉRIEURES
Ampli :	11,50	11,50
Table :	1,50	1,50
Chaise :	0,20	0,30
Verre :	0,10	0,20
<p><u>Arbustes d'ornement</u></p> <p><u>Caution :</u> ❖ 2 fois le prix de la location</p>		
Bambou :	20,00	20,00
Photinia :	30,00	30,00

Si le montant du prêt est inférieur à 5,00 €uros = **GRATUIT**.

La présente délibération fixe les tarifs communaux applicables jusqu'à ce qu'une nouvelle la remplace.

La présente délibération complète et remplace celle en date du 26 juin 2020 déposée en Préfecture le 02 juillet 2020, n° AR Préfecture : 018-211800180-20200626-de-26062020-56-DE.

Vote à l'unanimité.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER (SDE 18)
DOSSIER N° 2020-05-81 : RÉNOVATION DE L'ARMOIRE DE COMMANDE AC
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL N° 1

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) – Dossier n° 2020-05-81 d'un montant prévisionnel de **98 230,63 € H.T.** dont **49 115,32 €** pris en charge par le SDE 18 et **49 115,32 €** pris en charge par la commune d'AVORD détaillé de la façon suivante :
 - Rénovation de l'armoire de commande AC d'un montant prévisionnel de **98 230,63 € H.T.** avec une prise en charge par le SDE 18 de **49 115,32 €uros H.T.** correspondant à 50 % du montant prévisionnel H.T. et une participation financière communale de **49 115,32 €uros H.T.** correspondant à 50 % du montant prévisionnel H.T.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER (SDE 18)
DOSSIER N° 2020-05-81 : RÉNOVATION DE L'ARMOIRE DE COMMANDE AC
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL N° 2

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) – Dossier n° 2020-05-81 d'un montant prévisionnel de **19 007,12 € H.T.** dont **13 304,98 €** pris en charge par le SDE 18 et **5 702,14 €** pris en charge par la commune d'AVORD détaillé de la façon suivante :
 - Rénovation de l'armoire de commande AC d'un montant prévisionnel de **19 007,12 € H.T.** avec une prise en charge par le SDE 18 de **13 304,98 €uros H.T.** correspondant à 70 % du montant prévisionnel H.T. et une participation financière communale de **5 702,14 €uros H.T.** correspondant à 30 % du montant prévisionnel H.T.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2021 : ASSOCIATIONS LOCALES

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde aux associations locales les subventions suivantes, sous réserve de la production par ces dernières de leurs statuts mis à jour et de leur compte-rendu d'Assemblée Générale élisant les bureaux :

Subventions 2021 associations locales	Montants en €uros
ACPG-CATM-TOE-Veuves	350
Amicale des Sapeurs Pompiers	530
Anim'Avord	2 700
Arches de Noë	400
Coopérative de l'École Maternelle	400
Coopérative de l'École Primaire - Cycle 2 et Cycle 3 - Section sport	900
L'Age Heureux	500
Les Chats Libres Avarais	500
TOTAL	6 280

Subventions 2021 associations locales sportives	Montants en €uros
ACBD Avord	500
Association sportive du collège	400
AS Avord Handball	1 500
Avord Gymnastique Volontaire	500
Avord Judo Club	1 000
Avord Tennis de Table	200
Avord Tir à l'Arc	400
Badminton Club Avord	500
Football Club Avord	3 500
US Avord Athlétisme	2 000
TOTAL	10 500

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION LOCALE « LES AVIONS ANCIENS D'AVORD » (4A)
--

Monsieur Alain BLANCHARD, Président de l'Association « Les Avions Anciens d'Avord » (4A) sort de la salle du Conseil.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde à l'association locale « Les Avions Anciens d'Avord » (4A), sous réserve de la production par cette dernière de ses statuts mis à jour et de son compte-rendu d'Assemblée Générale élisant le bureau, une subvention de 1 000 €uros.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2021 : ASSOCIATIONS EXTRA-LOCALES

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde aux associations extra-locales les subventions suivantes, sous réserve de la production par ces dernières de leurs statuts mis à jour et de leur compte-rendu d'Assemblée Générale élisant les bureaux :

Subventions 2021 associations extra-locales	Montants en €uros
ADOT 18	77
Association Paralysés de France	50
Conseil Départemental d'Accès au Droit	200
FOL	92
GHEDIF	92
Rallye Mathématique	100
Souvenir Français	150
Société Hippique « La Picardière »	500
Prévention routière	30
TOTAL	1 291

Vote à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

La trésorerie de Baugy a informé Monsieur le Maire que des sommes impayées n'ont pu être recouvertes concernant : [REDACTED].

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

* eau AVORD 2020..... 165,71 €
* assainissement AVORD 2020... 507,53 €

Total **673,24 €**

Les crédits seront prélevés à l'article 6542 des budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

Vote à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (art. 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernent les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promus - promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 29 mars 2021 sur la proposition de fixation des taux d'avancement de grade pour l'année 2021 de la mairie d'Avord,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1 - décide d'adopter les ratios suivants :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (%)	Avis du CTP
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100	Favorable

2 - autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème}classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème}classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet à 22/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste de gardien-brigadier à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ARTICLE 3-1-1)

Monsieur le Maire expose qu'il y aura un accroissement temporaire d'activité pour le service technique communal du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Il propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet en application des dispositions de l'article 3-1-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique, à temps complet du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021.
- la personne sera chargée de l'entretien des bâtiments communaux et de toutes les tâches utiles au service.
- le niveau de recrutement sera de catégorie C.
- la rémunération correspondra à l'indice brut 354, majoré 330 (qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur).
- la durée hebdomadaire de travail sera de 35h00.

Vote à l'unanimité.

RECRUTEMENT DE PERSONNELS NON TITULAIRES POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire expose qu'il y aura un accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques communaux pour la période juillet-août.

Il propose à l'assemblée de créer deux postes de saisonniers au grade d'Adjoint Technique à temps non complet en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer deux postes de saisonniers au grade d'Adjoint Technique, à temps non complet, à 30/35^{ème}, du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021.
- les personnes seront chargées de l'entretien des espaces verts et de tous travaux utiles au service.
- le niveau de recrutement sera de catégorie C.
- la rémunération correspondra à l'indice brut 354, majoré 330 (qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur).
- la durée hebdomadaire de travail sera de 30 heures.

Vote à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UN TARIF D'INTERVENTION POUR LES ÉVÈNEMENTS IMPRÉVUS, LES DÉGÂTS PROVOQUÉS PAR LES TIERS ET LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer un tarif d'intervention sur le domaine public pour les événements imprévus et les dégâts provoqués par des tiers (accidents de circulation, chiens errants, incivilités, sécurisation du domaine public, ...), afin de pallier les surcoûts occasionnés par la recrudescence des interventions des services communaux.

Coût horaire de la main-d'œuvre :

- Agent catégorie C : 21,34 €
- Agent catégorie B : 31,00 €

Coefficient multiplicateur pour les heures travaillées en dehors des heures de service, le dimanche, les jours fériés et de nuit : coût horaire multiplié par 2.

Coût des matériaux et fournitures mis en œuvre :

Le coût facturé à la commune par le ou les fournisseurs ou prestataires de service sera répercuté aux administrés.

Les matériaux et fournitures seront facturés à leur prix d'achat par la collectivité.

Forfait d'intervention pour les événements imprévus et les dégâts causés par des tiers :

- Chiens errants : 50 €uros,
- Accidents de circulation, incivilités, sécurisation du domaine public : 100 €uros,
- Autres : 100 €uros.

Amende administrative pour les dépôts sauvages de déchets :

- Dépôts sauvages de déchets (ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, ...) et décharges brutes d'ordures ménagères sur l'ensemble des voiries, espaces verts et privés de la commune : 100 € (200 € en cas de récidive).

Vote à l'unanimité.

VENTE D'UN CHARGEUR A TERRE

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un chargeur à terre appartenant à une commune ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente du chargeur à terre pour un montant de **4 000 €uros T.T.C.**
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser une contribution financière de 1 300,00 euros au F.S.L. pour 2021.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION
« PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer la convention d'adhésion « Petites villes de demain » dont l'objectif est de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes les formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires fondateurs du programme. Déployé à l'échelle régionale et départementale, le programme s'harmonise avec l'existant et les stratégies territoriales locales. Il permet aux partenaires désireux de s'engager d'intervenir, de manière complémentaire et cohérente, afin de répondre au mieux au besoin d'accompagnement des collectivités lauréates en leur offrant un ensemble de mesures et de moyens accessibles facilement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au programme « Petites villes de demain »,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches liées au programme (recrutement d'un chef de projet, ...),
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention d'adhésion.

Vote à l'unanimité.

VI INFORMATIONS

- Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux la mise en place d'un futur projet de maisons « Âges et vie ». Ces résidences sont destinées aux personnes âgées souhaitant garder leur autonomie.
- La réunion « Voisins vigilants » aura lieu le Lundi 12 Avril 2021 à 18h30 à la maison des jeunes. L'objectif de cette réunion est d'expliquer les fonctions des voisins vigilants.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que plus de 1000 personnes ont été vaccinées au sein de la CDC de La Septaine. Il rappelle que la prochaine campagne de vaccination – COVID-19 aura lieu les 16 et 17 avril 2021.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que quasiment tous les foyers d'Avord sont éligibles à la fibre optique. Pour le savoir, différents liens sont accessibles par le biais de l'application Ki&Ki et le site internet communal.

VII REMERCIEMENTS :

- Madame Micheline SIMONOT pour la mise en place des campagnes de vaccination.
- Mademoiselle Marguerite CHÉDIN pour la carte d'anniversaire reçue pour son anniversaire.
- La famille RAFFETIN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Jean-Louis RAFFETIN.
- La famille BLAIN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Madame Simone BLAIN.
- La famille TASSIN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Pierre TASSIN.

VIII QUESTIONS DIVERSES :

- Néant.

La Séance est levée à 21h40.

